

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

**OBJET :**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE -  
ÉCOLE SAINT-JEAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023-20**

L'an deux mil vingt-trois,  
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly  
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,  
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir  
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné  
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a  
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE  
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane  
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire  
de Séance.

\*\*\*

Les enseignants de l'école Saint-Jean organisent une classe  
découverte mer pour leurs 77 élèves de CM1 et CM2. Cette  
dernière est programmée du 12 au 16 juin 2023, à Saint-Nazaire  
sur Charente, en Charente-Maritime.

32 élèves aiglons sont concernés. Le coût du séjour s'élève à  
466 € par enfant. La participation financière demandée à  
chaque famille est de 400 €. La différence est financée par  
l'association des parents d'élèves, les subventions communales  
et diverses actions organisées par l'école.

Plusieurs objectifs ont été définis avant, pendant et après ce  
séjour, permettant d'aborder diverses disciplines. Toutes les  
activités prévues sur place, organisées par des animateurs  
confirmés, ont pour dénominateur commun une étude complète  
du milieu marin.

Afin de financer cette classe découverte mer, l'école Saint-Jean  
sollicite une subvention exceptionnelle.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Dans le cas où l'événement subventionné n'aurait pas lieu, la commune se réserve le droit de demander le reversement de cette subvention.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**

**ECOLE SAINT-JEAN  
4 RUE DU MAURE  
61300 L'AIGLE  
02.33.84.11.67**

**Budget prévisionnel  
Séjour classe mer Saint-Nazaire sur Charente  
(du 12 au 16 juin 2023)**

**Enfants concernées : élèves de CM1 et CM2**

**Dépenses :**

Prix du séjour par enfant : **466 euros**  
Nombre d'enfants : **77**

**Soit une dépense totale de : 35882 euros**

**Recettes :**

Participation des familles : **400 euros x 77 30800 euros**  
Participation de l'association de parents d'élèves :  
**30 euros par élève soit 2310 euros**  
Subventions communales sollicitées : **1272 euros**  
Actions de l'école : **1500 euros**

**Total recettes 35882 euros**

**Fait le 12 Janvier 2023  
Valérie HIESSE, chef d'établissement**